

Non-Électricien : AIPR Opérateur - Recyclage

Réf. **EYN-AIPR-R** · Habilitation électrique NF C 18-510

1.0 j

DURÉE

Présentation

Le **recyclage AIPR Opérateur** est **obligatoire tous les 5 ans** selon l'arrêté du 22 décembre 2015 (article 4) : le QCM national doit être repassé pour conserver l'attestation et donc l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux. Sans renouvellement, l'employeur ne peut plus affecter l'agent à un chantier à proximité de réseau.

Cette session de **7 heures (1 jour)** s'adresse aux opérateurs déjà titulaires de l'AIPR depuis 5 ans (ou ayant échoué au QCM précédent). Elle ne reprend pas la totalité de la formation initiale : elle se concentre sur les **évolutions de la réforme** depuis 5 ans (modifications du décret, mises à jour du guide technique), le **retour d'expérience** des stagiaires (chantiers vécus, presque-accidents, difficultés DT-DICT) et la **préparation au QCM** avec test blanc sur la base de questions actualisée du MEEM.

Objectifs pédagogiques

- Actualiser ses connaissances sur les règles DT-DICT 2024 : guichet unique v4, format électronique généralisé, décret 2011-1241 et arrêté de 2015.
- Analyser au moins 2 retours d'expérience (endommagement de réseau, incident ATU, classe de précision erronée) tirés du terrain ou de l'Observatoire.
- Confronter ses pratiques de chantier (lecture DT, marquage-piquetage, distances minimales d'approche) aux recommandations INRS ED 6164 et au guide v3.

- Identifier les écarts entre la procédure apprise il y a 5 ans et la pratique terrain (raccourcis avec l'exploitant, arrêt-travaux différé, ATU mal renseigné), puis corriger.
- Ré-évaluer sa réaction face à la découverte d'un réseau non répertorié et la chaîne d'alerte vers l'exploitant.
- Comparer les jurisprudences récentes en matière d'endommagement (poursuites, indemnisations, sanctions employeur) pour mesurer l'exigence accrue.
- Valider la maîtrise opérationnelle par un test blanc sur la base actualisée du QCM national MEEM, puis réussir le passage officiel pour renouveler l'attestation 5 années supplémentaires.

Public visé

Conducteurs d'engins, opérateurs TP et ouvriers TP titulaires d'une AIPR Opérateur à renouveler avant échéance (durée recommandée 5 ans).

Prérequis

- Comprendre, lire, écrire et parler le français. Être titulaire d'une AIPR Opérateur en cours de validité ou récemment expirée.

Programme détaillé

- Modifications du décret 2011-1241 et de l'arrêté du 22 décembre 2015 depuis 5 ans.
- Évolutions du guide technique de prévention des dommages aux réseaux.
- Mises à jour des téléservices (guichet unique, format DICT).
- Jurisprudence récente en matière d'endommagement (poursuites, indemnisations).
- Atelier : chaque stagiaire présente un chantier vécu (DT-DICT, marquage, incident).
- Analyse collective des erreurs courantes (mauvaise classe de précision, oubli ATU).
- Bonnes pratiques de coordination avec l'exploitant de réseau.
- Rappel des 3 catégories d'AIPR et des distances minimales d'approche.
- Procédure d'arrêt-travaux et alerte exploitant.

- Conduite à tenir en cas d'endommagement (ATU, constat, mesures conservatoires).
- Test blanc sur 30 questions du QCM national Opérateur (version actualisée).
- Correction commentée et révision des points faibles individuels.
- Délivrance d'une attestation de formation préparatoire au recyclage.
- Réinscription au QCM dans un centre habilité MEEM (validité 5 ans supplémentaires).

Modalités d'évaluation

Évaluation par QCM officiel ministériel : 40 questions, seuil de réussite 60 % Passage sur la plateforme officielle du Ministère de la Transition Écologique (MTE) / INRS Délivrance d'une attestation de compétences valable 5 ans (durée recommandée, peut être réduite par l'employeur) Certificat de réalisation, établi pour justifier la réalisation de l'action (art. R.6313-3)

Certification & validation

Renouvellement AIPR Opérateur après réussite au QCM. Validité : 5 ans.

Informations pratiques

Format : Inter & Intra-entreprise, nous nous déplaçons dans vos locaux

Délai de réponse devis : sous 24 h ouvrées

Délai d'accès : 11 jours ouvrés à compter de la confirmation

Accessibilité : Locaux PMR. Adaptations pédagogiques possibles (rythme, supports, modalités d'évaluation). Échange préalable systématique avec le référent handicap pour évaluer la faisabilité et personnaliser le parcours. Liens utiles : agefiph.fr, crfh.handicap.gouv.fr.

Moyens pédagogiques : Formation dispensée en présentiel, en visio ou en format hybride selon la formation. Alternance théorie (40 %) et pratique (60 %), avec manipulation de matériel réel et EPI fournis en présentiel. Effectif limité, pour une mise en pratique individuelle de chaque stagiaire.